



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 08 / 2021
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Budget pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2022 présenté par la Municipalité est bénéficiaire à hauteur de CHF 122'831.60.

Les explications qui suivent vous apporteront des précisions sur les décisions prises par la Municipalité :

11 Administration

11.331 Amortissement vhc communal

Les problèmes techniques récurrents rencontrés sur le véhicule communal devenant irréparables, la Municipalité a pris la décision, dans l'urgence, d'acheter un nouveau véhicule. Le montant porté au budget correspond à la 1^{er} année d'amortissement sur cet achat.

21 Impôts

Bien que la population du village soit en augmentation en raison des différentes transformations de bâtiments, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter la prévision sur les rentrées d'impôts 2022.

22 Service financier

La vente du réseau d'eau à l'Association Intercommunale des Eaux de Ballens, Berolle, Mollens (AIEBBM) et le programme soutenu des amortissements laissent apparaître une nette diminution des intérêts passifs sur nos emprunts.

35 Bâtiments communaux

Pour une meilleure lisibilité, et comme cela est déjà présenté pour les charges, les comptes de revenus des bâtiments communaux ont été répartis.

83 Service du gaz

Malgré la conjoncture assez fragile du secteur du gaz, notre fournisseur, la société Valgaz SA, n'augmentera pas son prix de vente en 2022. Par contre, une augmentation d'environ 25% sera répercutée sur les taxes environnementales (CO2, etc.).

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 08 / 2021 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

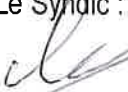
décide :

- **d'accepter le budget 2022 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de produits de CHF 122'831.60.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 01 novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Ch. Croisier



La Secrétaire :


G. Neuenschwander

Annexe: – Budget par ordre administratif

Présenté en séance du Conseil général du 15 décembre 2021.